



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N° 08/14092023

OBJET : ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE – APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Nombre des conseillers en exercice	38
Présents	23
Procurations	08
Votants	31
Abstentions	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le : .....

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatorze septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire).

**Étaient présents** : M. DOMEN Bruno (Maire), M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint), M. LUCAS Philippe (4<sup>ème</sup> Adjoint), Mme PLANESSE Nadine (5<sup>ème</sup> Adjointe), M. BADAT Rahfick (6<sup>ème</sup> Adjoint), M. AUBIN Jimmy (8<sup>ème</sup> Adjoint), Mme ANAMALE Marie Claude (9<sup>ème</sup> Adjointe), M. MAILLOT Bertrand (10<sup>ème</sup> Adjoint), Mme ALEXANDRE Marie, M. CODARBOX Jacky, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, Mme VEMINARDI Mylène, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, M. EUZET Jean-Paul, M. VIRAMA Stéphane, Mme VION Marie-Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, Conseillers municipaux.

**Étaient représentés** : Mme DALLY Brigitte (3<sup>ème</sup> Adjointe), *procuration* à M. LUCAS Philippe (4<sup>ème</sup> Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7<sup>ème</sup> Adjointe) *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller), Mme SORET Pascaline (Conseillère), *procuration* à M. MAILLOT Bertrand (10<sup>ème</sup> Adjoint), Mme ZITTE Nicolette (Conseillère) *procuration* à Mme VEMINARDI Mylène (Conseillère), Mme BARBIN Suzelle (Conseillère), *procuration* à Mme DOMPY Brigitte (Conseillère), Mme SINAPAYEL Marie Josée *procuration* à Mme LENCLUME Marjorie (Conseillère), M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller), M. HODGI Claudio (Conseiller), *procuration* à M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint).

**Absents** : Mme BERNON Nadège (2<sup>ème</sup> Adjointe), Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère), Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère), M. ABAR Dominique (Conseiller), M. ELLIN Fabrice (Conseiller), M. FELICITE Roland (Conseiller), M. MULQUIN Christophe (Conseiller).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint) a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-sept heures et vingt-trois minutes.

**DELIBERATION N° 08/14092023**  
**ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE – APPROBATION DU**  
**FINANCEMENT**

*Direction des Services Techniques / Environnement*

**Le Maire expose :**

L'Atlas de la Biodiversité Communale est une démarche qui a pour objectif de constituer une aide à la décision pour les communes afin de préserver et de valoriser leur patrimoine naturel et plus précisément :

- d'apporter une information naturaliste suffisamment complète et synthétique, notamment cartographique, qui permette une intégration des enjeux de biodiversité du territoire dans les choix des décideurs ;
- de favoriser la compréhension de l'appropriation des enjeux de biodiversité par les élus, les équipes techniques municipales, les acteurs locaux et les habitants ;
- d'impliquer les acteurs locaux pour construire, en concertation, des recommandations afin d'améliorer la gestion des espaces publics de la commune.

La biodiversité étant au cœur des actions menées sur le territoire de Saint-Leu, depuis quelques années, la Commune a participé à l'appel à projets « Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) 2023, lancé le 16 janvier dernier par l'Office français de la biodiversité.

Au terme d'un processus de sélection qui s'est déroulé au niveau régional, puis national et à l'issue du Comité de Sélection National qui s'est réuni en juin dernier, sa candidature a été reçue favorablement et son projet fait partie des 76 retenus sur les 158 présentés.

Ce projet, dont la mise en œuvre se fera sous couvert de la maîtrise d'œuvre confiée au Conservatoire Botanique Nationale des Mascareignes (CBNM), qui s'appuiera également sur ses partenaires tels que la Société d'Etudes Ornithologiques de la Réunion (SEOR), la Réserve Marine, Kélonia, Parc National de la Réunion et l'Académie de la Réunion, sera réalisé sur 2 ans.

Il exposera les enjeux « prioritaires » de biodiversité et des plans d'actions seront mis en place afin d'agir en faveur de la conservation et de la reconquête de la biodiversité. Il permettra également, à partir des inventaires naturalistes sur la flore, la faune marine et l'avifaune de dresser un état de notre biodiversité communale et de partager ce diagnostic avec l'ensemble des acteurs du territoire afin qu'ils puissent comprendre et s'approprier les enjeux de biodiversité.

Ce projet bénéficie d'une subvention de 60 000 euros versée par l'Office français de la biodiversité, sous réserves de la réunion des éléments réglementaires ainsi que des vérifications d'usage au moment de l'engagement juridique des crédits.

D'un coût total prévisionnel estimé à 80 000 €, son plan de financement se déclinerait ainsi :

Désignation	Coût total du projet	Financement	%
ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE	80 000 €		100
Participation Office Français de Biodiversité (OFB) (Financement accordé dans le cadre de l'appel à projet Atlas de Biodiversité Communale 2023)		60 000 €	75
Participation Ville (Valorisation du coût personnel, mise à disposition des locaux, actions de communication...)		20 000 €	25

**Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir**

- VALIDER l'engagement de la Commune de Saint-Leu dans le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale ;
- APPROUVER le plan de financement du projet tel que présenté ci-dessus ;
- AUTORISER le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire, et notamment la convention attributive de subvention.

**Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.**

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- VALIDE l'engagement de la Commune de Saint-Leu dans le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale ;
- APPROUVE le plan de financement du projet tel que présenté ci-dessus ;
- AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire, et notamment la convention attributive de subvention.

**Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Leu, le 25 SEP. 2023  
Le Président de séance,**



**Bruno DOMEN**